

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MARS (09/03/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 8

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Monsieur Robert DUPARC), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jean-Christophe THIERS est nommé secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

06 – 09 mars 2023

6. Projet de réaménagement du complexe sportif Jo Carabignac et du parc « Petit Bois » - Approbation et inscription du projet aux politiques contractuelles du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22- 1,

Considérant qu'il est nécessaire de réaménager le complexe sportif Jo-Carabignac et le parc « petit bois »,

Considérant que l'opération est estimée à 1 176 640,46 € HT.

Considérant que des demandes de subventions seront sollicitées par décision auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Agence Nationale du Sport et de l'Europe suivant les projets.

Considérant que ce projet peut être inscrit aux politiques contractuelles du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet de réaménagement du complexe sportif Jo-Carabignac et du parc « petit bois »,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de ce projet aux politiques contractuelles du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 mars 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jean-Christophe THIERS

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :